

Commune de la Ferté-Bernard

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DECISIONS

DECISION n° 2025-11-02

Relative à la signature, dans le cadre des travaux de démolition et de reconstruction d'un bâtiment sinistré – Phase reconstruction, d'un avenant aux lots

n° 2 – Travaux de terrassement – Voirie Réseaux Divers avec la Société FLECHARD
n° 5 – Bardage – Couverture avec la Société DORISON

Nomenclature : 1.1 Marchés publics

LE MAIRE DE LA COMMUNE

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Code de la commande publique en vigueur,
- VU la délibération du 25 Mai 2020 prise sur le fondement de l'article L-2122-22 du code général des collectivités territoriales portant délégation d'attributions de l'organe délibérant et autorise Monsieur le Maire à :
 - Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant les avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- VU les travaux de démolition et de reconstruction d'un bâtiment sinistré,
- Considérant le marché confié à la Société FLECHARD TP SAS quant au lot n° 2 – Travaux de terrassement Voirie Réseaux Divers pour un montant de 47 056 € HT (notification en date du 26 septembre 2025),
- Considérant le marché confié à la Société DORISON quant au lot n° 5 – Bardage Couverture pour un montant de 104 927,95 € HT (notification en date du 25 septembre 2025),
- Considérant la nécessité de signer un avenant :
 - au marché de travaux de terrassement Voirie Réseaux Divers (lot n° 2) afin de réaliser un débord périphérique à la plateforme bâtiment ainsi que des travaux supplémentaires suite à l'étude G2Pro,
 - au marché de travaux de bardage couverture (lot n° 5) afin de supprimer la fourniture et pose de 2 lignes de vie,

DECIDE

Article 1 : De conclure avec la société FLECHARD TP SAS sise ZI de l'Arche – 72400 La Ferté-Bernard, un avenant n° 1 au marché relatif aux travaux de terrassement voirie réseaux divers (lot n° 2), pour un montant de 13 139,00 € HT. A ce montant s'ajoutera la TVA au taux légal en vigueur.

Article 2 : De conclure avec la société DORISON, sise 542 route du Mans – 72400 Cherré-Au, un avenant n° 1 au marché relatif aux travaux de bardage couverture (lot n° 5), pour une montant de – 5 459,18 € HT. A ce montant s'ajoutera la TVA au taux légal en vigueur.

Affichée le '17 DEC. 2025

Article 3 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera adressée à :

- Monsieur la Sous-Préfet de Marnes
- Madame la Trésorière de La Ferté-Bernard

Fait à La Ferté Bernard, le 18 /11/2025

Le Maire,

Didier REVEAU

